

***Se plier aux exigences d'une CFAD au Gabon c'est un engagement global, un investissement financier important et une implication au quotidien pour une gestion responsable de la forêt. Nous tenons à vous présenter la pertinence de la gestion responsable des forêts au Gabon telle qu'elle est définie par la loi dans ce pays.***

- **2001 : Le Gabon met en place un nouveau code forestier**

Pour l'intégrité écologique, la protection des écosystèmes, le développement économique et social, l'industrialisation du pays, le Gabon publie en 2001 son dernier code forestier et impose aux exploitants de suivre des règles très strictes d'aménagement durable dans le but de ne pas causer de préjudices aux écosystèmes dans le cadre d'une politique écologiquement durable, socialement bénéfique et économiquement viable.

- **L'aménagement forestier**

**Première étape : l'inventaire**

La première étape d'inventaire de la ressource forestière représente un investissement important à la fois financier et humain. Ce grand travail prend plusieurs années et peut être réalisé en collaboration avec les ONG environnementales, telles que le WWF Gabon. L'inventaire permet d'identifier et répertorier la ressource ligneuse et non ligneuse disponible (faune, produits forestiers utilisés par les populations...), identifier les différents écosystèmes, repérer les pistes ou les chemins empruntés par les éléphants ou autres populations animales dans le but de les protéger. Le travail de cartographie qui en découle contribuera à l'établissement du plan d'aménagement, soumis et validé par l'administration des Eaux et Forêts.

**Le plan d'aménagement pour une activité à impact réduit sur l'environnement**

Pour ne prélever que ce que la forêt est en mesure de produire et lui permettre de se régénérer, le plan d'aménagement définit et limite les zones d'exploitation des zones protégées. Des assiettes de coupe annuelles sont délimitées et une période de mise en repos est prévue, la rotation ne peut être inférieure à 20 ans, selon le code forestier gabonais. Pour contrôler et garantir ce travail, des moyens technologiques de pointe sont employés : cartographie numérique, imagerie satellite, repères GPS.

Sous CFAD, l'impact de l'activité forestière est réduit afin de respecter et conserver la forêt, la biodiversité, les eaux et les sols (ex. : contrôle de l'érosion, des sources de pollution). Chaque arbre sélectionné est préalablement identifié, mesuré et localisé, il ne pourra être abattu que s'il ne se trouve pas en zone protégée (écosystème fragile), si son diamètre est suffisant et ce, selon des règles d'abattage à impact réduit.





- **La cohésion sociale**

- **Pour le respect des droits traditionnels et civils**

- Le mode de vie des Gabonais, leurs coutumes, l'utilisation traditionnelle de la forêt (cueillette, chasse, forêt sacrée), les droits traditionnels et civils sont pris en compte et respectés pour la bonne entente et pour le respect de la forêt. Un travail de cohésion sociale participatif avec les populations doit être assuré par les forestiers en accord avec les autorités nationales (paiement des taxes...), les ONG et les comités de villages (amélioration du réseau de routes et pistes, financement des écoles...).

- **Pour les salariés de la concession et leur famille**

- La concession gère les infrastructures, les approvisionnements de nourriture et produits de première nécessité, apporte les services sanitaires et médicaux indispensables en forêt, construit et aménage l'habitat, les écoles. Les revenus engendrés offrent une alternative à la chasse d'espèces protégées, à l'exode rural (bidonvilles) et limitent la conversion de l'usage des sols en zones agricoles (espaces réservés à cet effet par le plan d'aménagement).

- **L'économie**

Bien gérée, la forêt représente une ressource importante pour le Gabon, près de 83% du territoire est boisé et aujourd'hui 30% de la population occupe un poste en lien avec la forêt. Cette activité contribue à augmenter le PIB/habitant du Gabon chaque année depuis 10 ans. Les investissements au Gabon de la part des industriels participent à l'industrialisation du pays, des quotas d'exportation et de transformation étant imposés. La ressource protégée, la cohésion sociale assurée, les revenus redistribués, le Gabon se donne les moyens de bénéficier des revenus et bienfaits de l'utilisation de la forêt, aujourd'hui et pour les générations futures.

- **L'achat responsable**

Il est essentiel de s'assurer que les grumes et les produits dérivés des essences exploitées au Gabon proviennent de CFAD. La meilleure garantie est d'exiger des contreplaqués certifiés FSC et OLB qui attestent de la traçabilité et du respect des lois en vigueur au Gabon.